



Règlements généraux

Prix littéraires Thérèse-Denoncourt 2019

ADMISSIBILITÉ

- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada ;
- Être âgé d'au moins 16 ans le 7 août 2019 ;
- Résider, avoir résidé ou avoir développé un sentiment d'appartenance avec la Mauricie ou le Centre-du-Québec ;
- À l'exception des employés et contractuels de la Société d'étude et de conférences Mauricie-Centre-du-Québec, tout auteur, amateur ou professionnel, est admissible aux Prix.
- Le lauréat du premier prix d'une année ne peut remporter le premier prix durant trois éditions successives, mais peut remporter l'un des trois autres prix.

TEXTES ADMISSIBLES

- Les genres littéraires admissibles sont : nouvelle, récit et poésie ;
- Le texte doit être original, inédit, n'avoir jamais été publié ni sur papier ni électroniquement ;
- Le texte doit être rédigé en français ;
- Le sujet est entièrement libre ;
- Le texte en prose comptera entre 1200 et 1800 mots ;
- Le texte en poésie comptera entre 10 et 15 pages ;
- Un même auteur peut déposer un seul texte dans l'un ou l'autre des genres admissibles ;
- Le texte doit être envoyé **uniquement par courriel** (format Word), l'auteur notera en objet de son courriel son nom, son pseudonyme, ainsi que le titre de son texte. Le corps du courriel devra contenir l'adresse complète de l'auteur, ainsi que sa raison d'appartenance à la Mauricie et au Centre-du-Québec.



DROITS DE PUBLICATION

- Les lauréats acceptent que leur texte soit publié par la Société d'étude et de conférences Mauricie-Centre-du-Québec en format papier ou électronique pour une période d'un (1) an ;
- Les auteurs conservent la totalité des droits d'auteur de leur texte.

Le texte primé (premier prix) sera publié dans la revue *Le Reflet* de la Société d'étude et de conférences Mauricie-Centre-du-Québec.

PRIX OCTROYÉS

- À l'occasion des Prix littéraires Thérèse-Denoncourt 2019, les bourses octroyées sont les suivantes :

PREMIER PRIX : 1 000\$
DEUXIÈME PRIX: 600\$
TROISIÈME PRIX: 250\$
COUP DE COEUR: 150\$

- Les lauréats seront avisés, sous embargo, au mois de septembre 2019.

N-B : Tous les auteurs participants seront invités à la remise des Prix en octobre 2019.

DATE ET ADRESSE

- Le texte soumis doit nous parvenir au plus tard le 7 août 2019 à 23h59 ;
- Le texte doit être acheminé par courriel à :

prixlitteraires.sec@gmail.com

Les textes ne respectant pas ces conditions seront aussitôt éliminés. Un accusé de réception sera envoyé aux auteurs. À la fin du concours, tous les textes seront détruits.